

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2017

COMPTE-RENDU PRESSE

Attribution de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bâtiment communal avenue Paul Jeanson

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2016, une consultation a été réalisée pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du bâtiment communal avenue Paul Jeanson.

Après avoir étudié les trois offres reçues, la commission d'appel d'offres réunie le 19 janvier 2017 propose de retenir l'offre du cabinet ALEX-LETENNEUR associé à l'économiste ECIB de Saint-Lô.

Le conseil Municipal est invité à :

- entériner la décision de la commission d'appel d'offres en retenant l'offre du Cabinet ALEX LETENNEUR associé à l'économiste ECIB de Saint Lô pour une rémunération de 7,50 % soit un montant de 11 250,00 € H.T. et 13 500,00 € TTC,
- s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Attribution des travaux d'aménagement intérieur du bâtiment du boulodrome

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2016 une consultation a été réalisée pour les travaux d'aménagement intérieur du bâtiment du boulodrome.

Après avoir étudié les huit offres reçues, la commission d'appel d'offres réunie le 19 janvier 2017 propose de retenir les offres de :

Lot 1 - maçonnerie carrelage: ENTREPRISE FAUTRAT BTP	26 097,04 € H.T.	31 316,45 € TTC
Lot 2 - Fourniture de matériaux: ENTREPRISE POINT P	7 204,03 € H.T.	8 644,84 € TTC
Lot 3 - Electricité - Chauffage: ENTREPRISE HAUTON	5 483,81 € H.T.	6 580,57 € TTC
Lot 4 - Sanitaires: SARL LESAGE Pascal	3 050,00 € H.T.	3 660,00 € TTC

Le conseil Municipal est invité à :

- entériner le choix de la Commission d'appel d'offres réunie le 19 janvier 2017,
- confirmer la demande d'une subvention au titre de la DETR auprès de l'Etat,

- autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision,
- s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Démolition des éléments non amiantés rue du Hamet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de désamiantage des bâtiments rue du Hamet ayant été réalisés par l'entreprise AB DESAMIANTAGE conformément à la délibération en date du 10 octobre 2016, une consultation complémentaire a été organisée pour la démolition des éléments non amiantés des bâtiments.

Après avoir étudié les deux offres reçues, la commission d'appel d'offres réunie le 19 janvier 2017 propose de retenir l'offre de la SARL THOMAS.

Le conseil Municipal est invité à :

- retenir l'offre de la SARL THOMAS pour un montant de 3 540,00 € H.T. soit 4 248,00 € TTC,
- s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Classement de la voirie du lotissement « Rue du Hamet – Eco quartier HLM 8 logements » dans le domaine public

Vu la réglementation en vigueur et notamment les articles L 141-1 et L 141-3 du code de la voirie routière.

Monsieur le maire rappelle que les voies nouvelles du lotissement « Rue du Hamet éco quartier HLM 8 logements » doivent être transférées du domaine privé de la commune au domaine public pour acquérir le statut de voie communale.

Monsieur le Maire propose de transférer les voies nouvelles du lotissement « Rue du Hamet éco quartier HLM 8 logements » du domaine privé vers le domaine public dès l'achèvement des travaux.

Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré :

- acceptent le classement de la voie nouvelle du lotissement « Rue du Hamet éco quartier HLM 8 logements » dans le domaine public à l'issue des travaux,
- précisent que le tableau des voies communales sera mis à jour quand le métrage linéaire de la voirie sera établi.

Acquisition de mobilier pour la mairie

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été engagée pour l'acquisition de mobilier pour la mairie.

Il présente les propositions de la SARL NEVEU BUREAU CONCEPT - 50015 Saint-Lô Cedex validées par la Commission d'appel d'offres réunie le 19 janvier 2017 :

- acquisition tables et chaises et claustras pour la salle du Conseil Municipal	6 643,70 € HT soit 7 972,44 € TTC
- 11 fauteuils ergonomiques	1 705,00 € HT soit 2 046,00 € TTC
- acquisition caissons armoires claustras pour les bureaux	1 369,06 € HT soit 1 642,87 € TTC

Le conseil Municipal est invité à :

- retenir l'offre de la SARL NEVEU BUREAU CONCEPT – Saint-Lô pour un montant total de 9 717,76 € H.T. soit 11 661,31 € TTC,
- s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.